Conférence de presse

3 juin 2010

Pôles-santé: Perspectives d'évolution de la Cité hospitalière du CHUV

Plan d’affectation cantonal

(PAC 315)

Pôles vaudois

Pôles vaudois en devenir (quelques exemples)

Infrastructures et mobilité
Pôles industriels

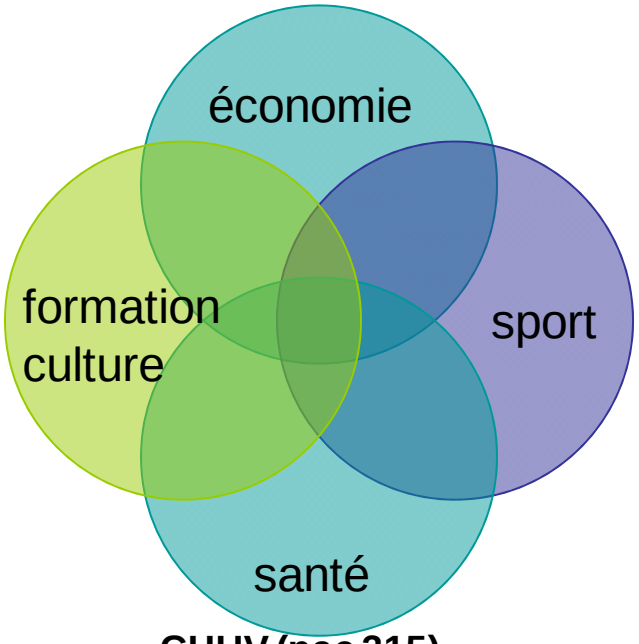

Hautes écoles, HES
Recherche
Pôle muséal
& culturel

CIO
Fédérations sportives
Pôle de formation supérieure
dans le sport

CHUV (pac 315)
Hôpital unique Riviera-Chablais
Cery
Prangins

Plan d’affectation cantonal

(PAC 315)

Politique sanitaire vaudoise

Les tendances principales

La population vaudoise augmente

- ~ 500’000 habitants en 1980
- ~ 700’000 habitants en 2010 (+ 40% depuis l’inauguration du BH…)
- Le cap des 800’000 habitants pourrait être franchi entre 2025 et 2030

La population vaudoise vieillit

- 15% de personnes de plus de 65 ans en 2009 (~ 100’000 personnes)
- 19% de personnes de plus de 65 ans en 2025 (~ 150’000 personnes)

Conséquences pour la politique sanitaire vaudoise

- Nécessité de continuer à développer des infrastructures adaptées aux besoins tout en garantissant:
  - un personnel de qualité en suffisance
  - le renforcement des missions des soins somatiques aigus
  - le transfert vers des soins somatiques B, C (EMS) et le retour à domicile
  - une bonne répartition régionale grâce au développement de pôles de santé (nouvel hôpital de Rennaz par exemple)

- En tant qu'hôpital cantonal et de proximité pour la région lausannoise, le CHUV est doublement concerné par cette évolution démographique et au vieillissement de la population.

Plan d’affectation cantonal

(PAC 315)

Besoins sanitaires du CHUV

Quelques chiffres pour illustrer l'évolution actuelle

- Activité d'hospitalisation de 2008 à 2009: +1,8%
- Activités ambulatoires de 2008 à 2009: +4%
- Urgences de 2008 à 2009: +5,5%
- 7'112 EPT à fin 2009 (6'942 à fin 2008): +2.5%

- Taux d'occupation moyen des lits somatiques supérieur à 94%
  (dont parfois proche des 100% au Département de médecine et plus de 95% aux soins intensifs)

Nombre de lits somatiques aigus, taux d'occupation et durée moyenne de séjour

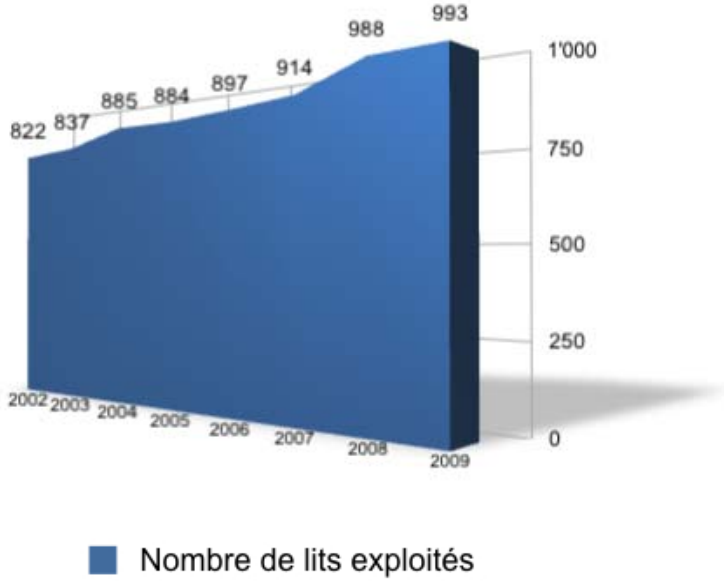

Le nombre de lits exploités a atteint son maximum par manque de place.

Le taux d'occupation a atteint 94% alors qu'il devrait se situer idéalement à 85%.

Le vieillissement, les pathologies complexes et les contraintes d'hygiène augmentent la durée moyenne de séjour.

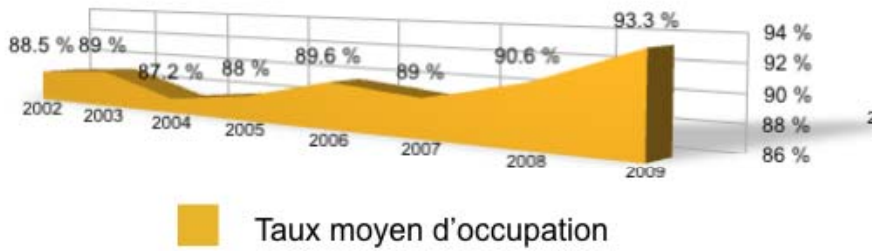

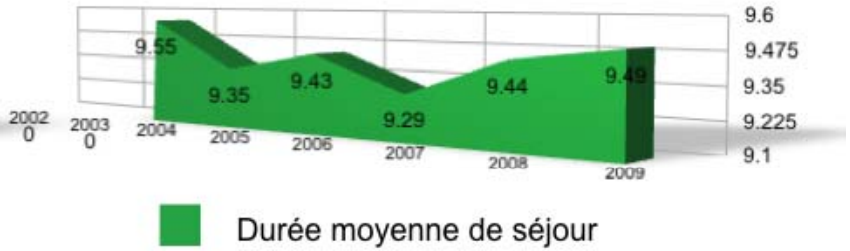

Le développement du CHUV

- Le CHUV doit évoluer:
  - Comme hôpital universitaire
  - Comme hôpital-pivot de l'offre sanitaire vaudoise
  - Comme hôpital de référence ultime

- Quatre démarches « techniques » sont menées pour permettre et préparer le développement des 20 prochaines années :
  - Plan d'affectation cantonal de la Cité hospitalière (PAC 315)
  - Schéma directeur des constructions du CHUV (2030)
  - Rapport d'impact sur l'environnement
  - Plan de mobilité d'entreprise

- Ensemble, elles offrent une vision concrète et transparente des perspectives d'évolution du CHUV à l'horizon 2030.

Révision possible des prévisions

- Bien que les besoins médicaux risquent de croître, certains paramètres peuvent encore évoluer.

- Le perspectives de développement doivent rester modulables en fonction de ces éventuelles nouvelles variables par exemple:
  - Diminution de la durée moyenne de séjour grâce à l'augmentation des capacités de transfert vers les centres somatiques B, C (EMS) ou vers le domicile.
  - Organisation des pôles de santé.
  - Evolution démographique.

Plan d’affectation cantonal

(PAC 315)

Nouvelle planification pour permettre l’évolution de la Cité hospitalière

Pourquoi un PAC ?

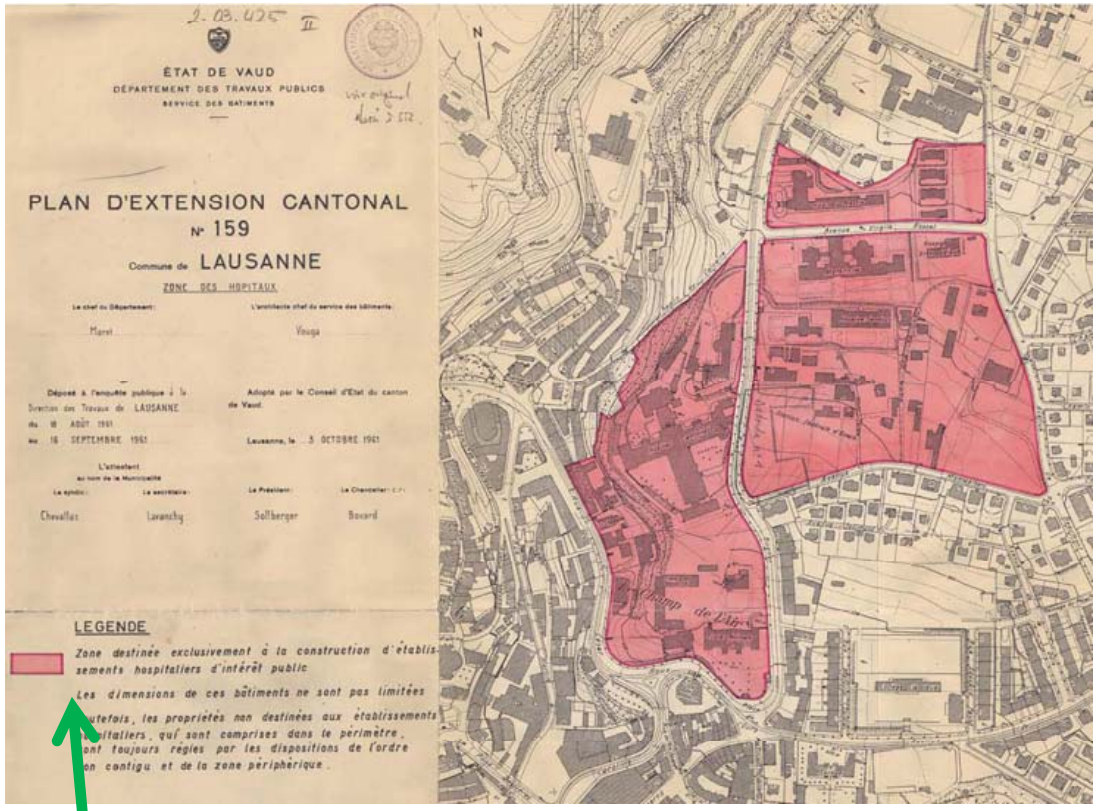

Les dimensions de ces bâtiments ne sont pas limitées

Le Plan d'extension cantonal (PEC 159) de 1961 n'est plus conforme aux lois cantonale et fédérale sur l'aménagement du territoire.

(Arrêt du Tribunal administratif de 2003)

Les extensions du CHUV ne peuvent se réaliser sans un nouveau PAC.

Objectifs du PAC 315

- Fournir un nouveau cadre juridique aux affectations de la Cité hospitalière
- Assurer la maîtrise du développement à moyen-long terme
- Coordonner les différents projets de réalisation et leurs abords

Le PAC 315 est composé de 4 documents:

- Plan (technique)
- Règlement (définissant les contraintes réglementaires)
- Rapport 47 OAT (schéma directeur des constructions, justification des besoins)
- Rapport d'impact sur l'environnement

De nouvelles règles de construction qui tiennent compte du voisinage

- Le PAC 315 ne modifie pas le périmètre fixé en 1961, mais reconnaît les caractéristiques bâties et les différents paliers composant la Cité.
- Il différencie ainsi 5 secteurs (A-E) aux possibilités de constructions adaptées au voisinage.
- Une zone centrale est réservée pour des constructions de plus grand volume
- Secteur E = PGA Lausanne

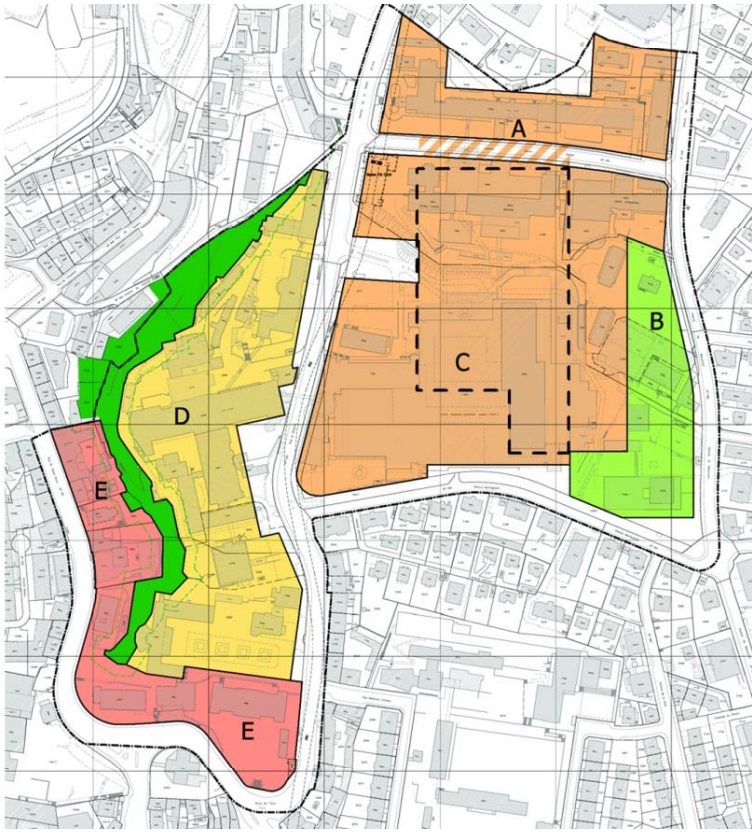

Une volonté claire d'améliorer l'hospitalité de la Cité hospitalière

- Le PAC définit le cadre possible des aménagements extérieurs et paysagers:
  - maintien et développement des plantations existantes (arbres, forêt, cordon boisé, etc.).
  - création d'espaces extérieurs paysagers conviviaux (place, zone de détente)
  - végétalisation des toitures
  - maintien de la zone boisée

Une accessibilité garantie par une mobilité plus durable

- L'accessibilité à la Cité hospitalière s'appuie en en particulier sur le m2

- Le PAC 315 prescrit entre autres:
  - la mise en œuvre d'un Plan de mobilité pour le CHUV
  - un développement de la mobilité douce, notamment de nouvelles liaisons piétonnes
  - une augmentation maîtrisée du stationnement (limite de 2200 places visiteurs et personnel) et leur mise progressive en souterrain (plus 230 places au maximum)

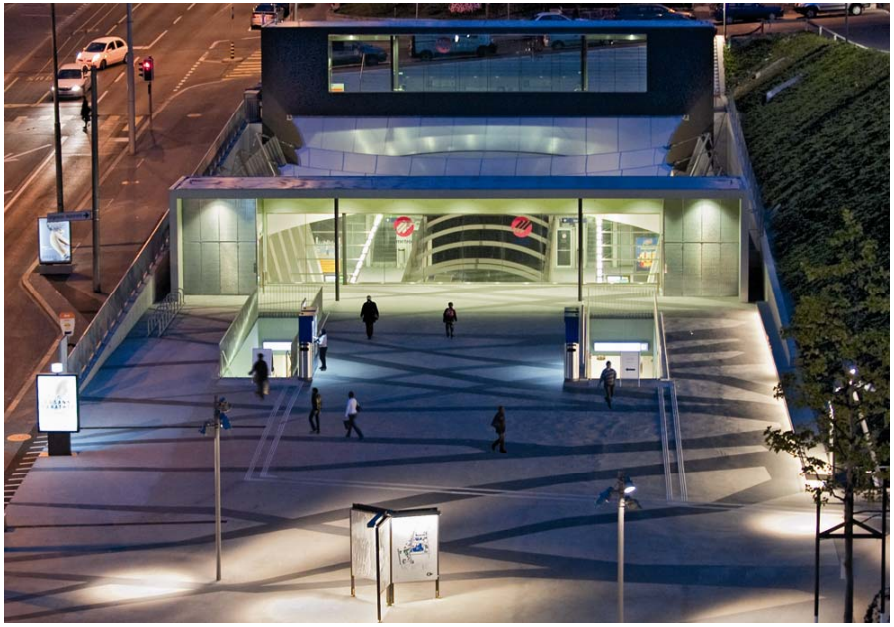

Autres dispositions prévues par le PAC 315

- Protection contre le bruit
  - Etude acoustique pour chaque nouveau projet
  - Si nécessaire mesures constructives sur les bâtiments concernés

- Economies d'énergie
  - Encouragement à la construction de bâtiments conformes au label Minergie ou équivalent

- Evacuation des eaux
  - Rétention des eaux de ruissellement

Calendrier PAC 315

• Examen préalable complémentaire (services techniques Etat de Vaud)	en cours
• Présentation au voisinage des perspectives de développement du CHUV et projet PAC 315	juin-septembre
• Finalisation dossier PAC	août-septembre
• Mise à l'enquête du PAC 315	octobre-novembre

Plus avancées, les extensions du restaurant et du CCO seront mises à l'enquête en même temps que le PAC 315, compte tenu d'une saturation déjà très problématique.

L'octroi des permis de construire reste cependant dépendant de l'adoption du nouveau PAC.

Schéma directeur
des constructions du CHUV

Perspectives d'évolution de la Cité hospitalière du CHUV à l'horizon 2030:

Projets engagés
Projets possibles

Projet engagé:
Extension du restaurant principal du personnel

Besoins

- Résorber la saturation du restaurant principal du personnel du CHUV par la création de 250 nouvelles places assises

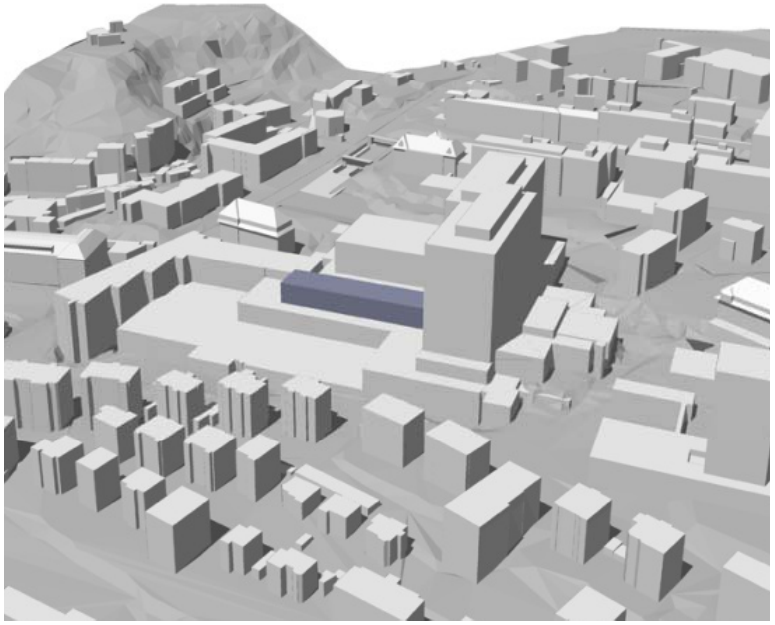

Projet

- Bâtiment de 2 niveaux comprenant une extension du restaurant (08) ainsi que des surfaces administratives (09)
- Réaménagement terrasse
- Liaison zone d'agrément toit CCO (dès 2014)

Projet engagé:
Extension du Centre coordonné d'oncologie ambulatoire

Besoins

- Augmenter la capacité du Centre coordonné d'oncologie ambulatoire (CCO) pour faire face à l'augmentation des cas de cancer dans la population et à l'accroissement de la durée des traitements

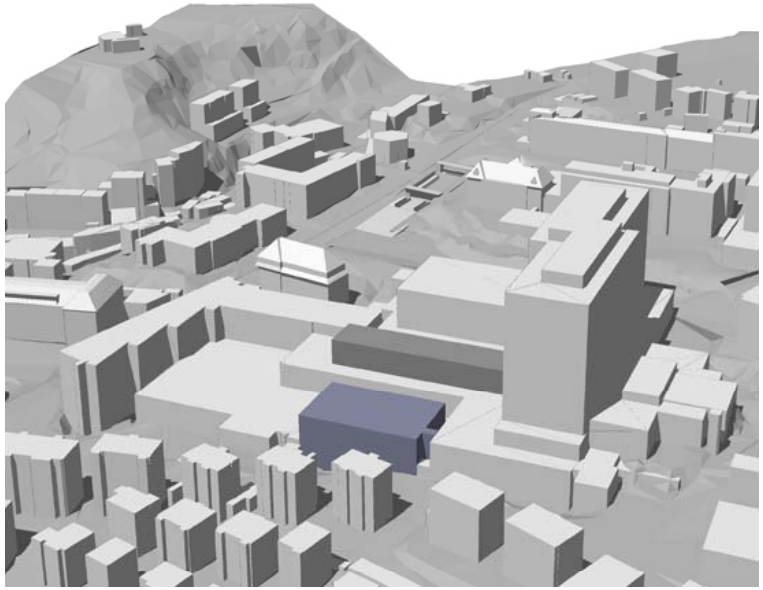

Projet

- Bâtiment de 2 niveaux (06/07) contigu au CCO actuel
- Zone d'agrément végétalisée en toiture

- Ce projet doit être réalisé parallèlement à l'extension du restaurant du personnel

Projet possible dans la période 2016-2030:
Extension de l'Hôpital orthopédique

Besoins

- Nouveau bloc opératoire de 5 salles pour remplacer le bloc actuel vieillissant de 3 salles (réduction risques opératoires et délais d'attente)
- Site unique pour la Policlinique du Département de l'appareil locomoteur (DAL) pour un accueil et une prise en charge améliorée des patients
- Augmenter le nombre de lits

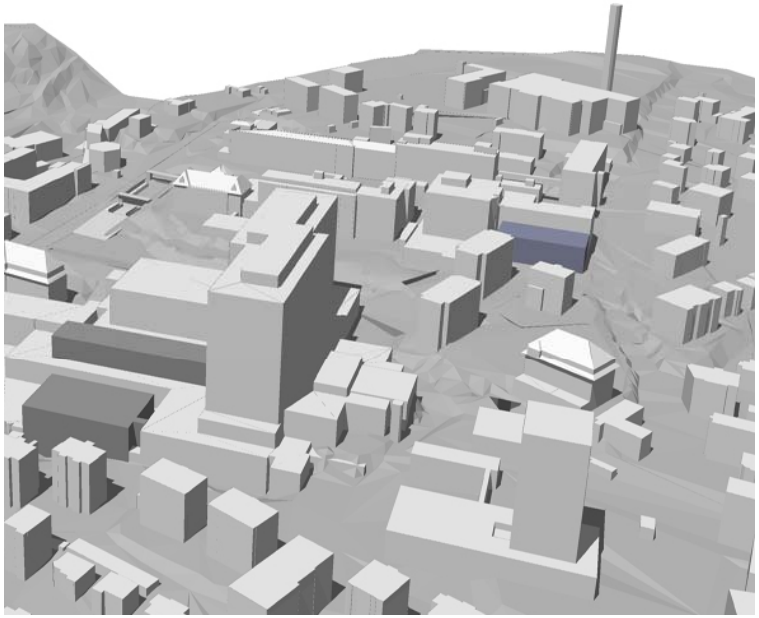

Projet

- Bâtiment de 3 niveaux, contigu au « vieil hôpital » de l'Hôpital orthopédique

Projet possible dans la période 2016-2030:
Espaces pour la formation et l'enseignement

Besoins

- Augmenter les surfaces affectées à l'enseignement et la formation sur le site de Chantepierre, afin de faire face à l'augmentation du nombre d'étudiants

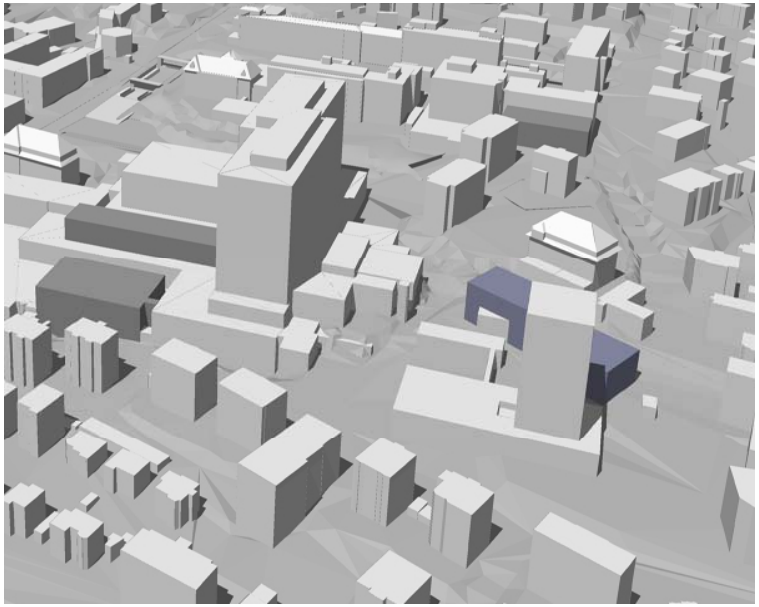

Projet

- Démolition du pavillon administratif et suppression du terrain de tennis
- Construction de 2 nouveaux pavillons d'enseignement
  (rez + 2 étages et rez + 3 étages)

Projet possible dans la période 2016-2030:

Bâtiment de recherche sur le cancer (CHUV, UNIL, EPFL-ISREC, CEPO)

Besoins

- Développer une recherche médicale de pointe sur le cancer performante en regroupant les chercheurs à proximité du CHUV (partage de ressources techniques et de compétences)

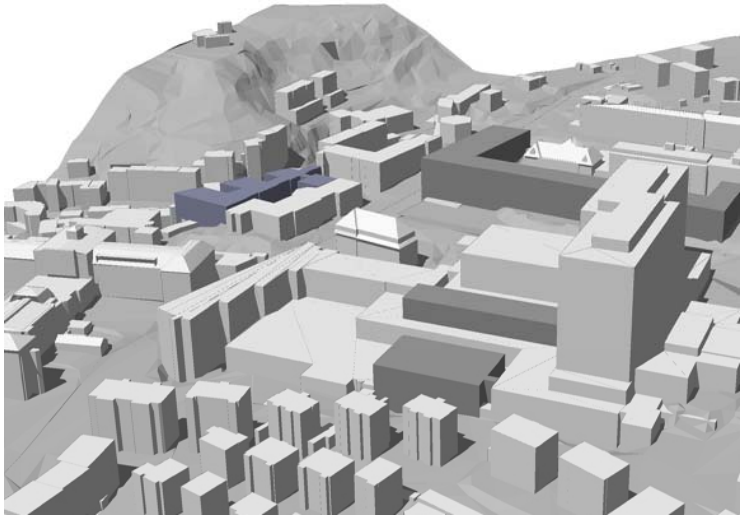

Projet

- Démolition des bâtiments « Ateliers » et « Ecureuils »
- Construction d'un bâtiment de 5 niveaux et d'une annexe de 2 niveaux, ainsi que d'un parking souterrain

Schéma directeur
des constructions du CHUV

Options pour un développement stratégique: à décider en fonction de l'évolution des besoins

Option 1:
Site unique pour la pédiatrie CHUV-HEL

Besoins

- Regroupement des soins de l'enfant et de l'adolescent au sein de la Cité hospitalière pour améliorer le fonctionnement et la qualité au sein du Département médico-chirurgical de pédiatrie (DMCP)
- Améliorer les synergies avec la Maternité et le CHUV, ainsi que l'accueil des jeunes patients et de leurs familles

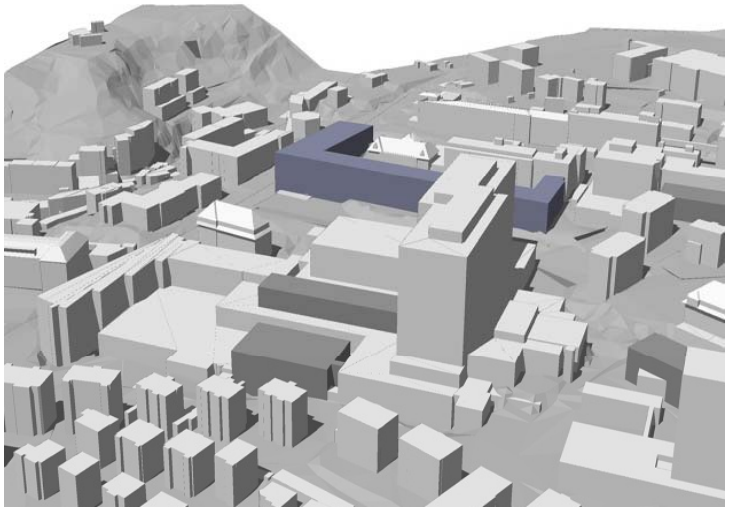

Projet

- Nouveau bâtiment hospitalier (R + 4 niveaux) remplaçant les 2 sites actuels (Hôpital de l'enfance + CHUV); parking souterrain

Option 2:
Bugnon-Est 2e étape / Extension plateaux techniques

Besoins

- Réorganiser, moderniser et étendre les plateaux techniques du niveau 07
- Etendre les consultations et policliniques spécialisées
- Augmenter le nombre de lits du BH en déplaçant les laboratoires

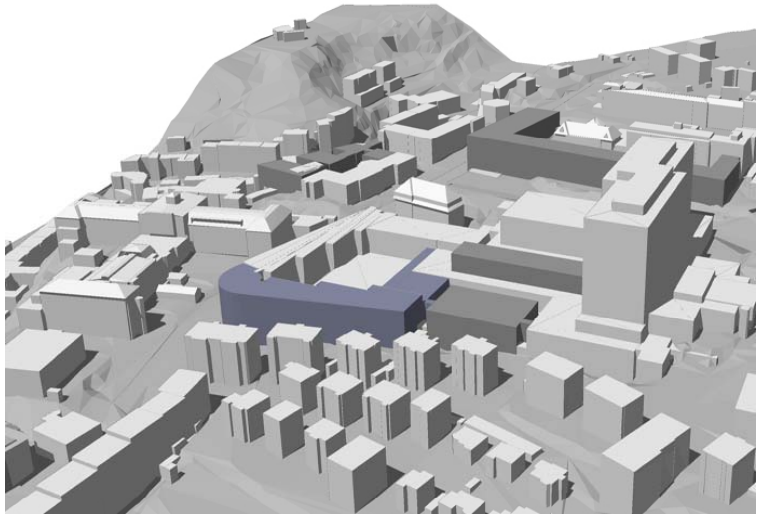

Projet

- Bugnon-Est 2e étape. Bâtiment de 5 niveaux en prolongement de la PMU
- Réorganisation du niveau 07 du BH pour dégager des surfaces pour les plateaux techniques, notamment grâce à la construction d'un bâtiment d'un étage prolongeant le niveau 07

Option 3:
Extension du bâtiment hospitalier (BH)

Besoins

- Etendre la surface de tous les niveaux d'hospitalisation du BH pour abriter les activités de supports aux soins nécessaires, ainsi qu'augmenter le nombre de lits
- Surfaces de dégagement pour travaux de réfection du BH

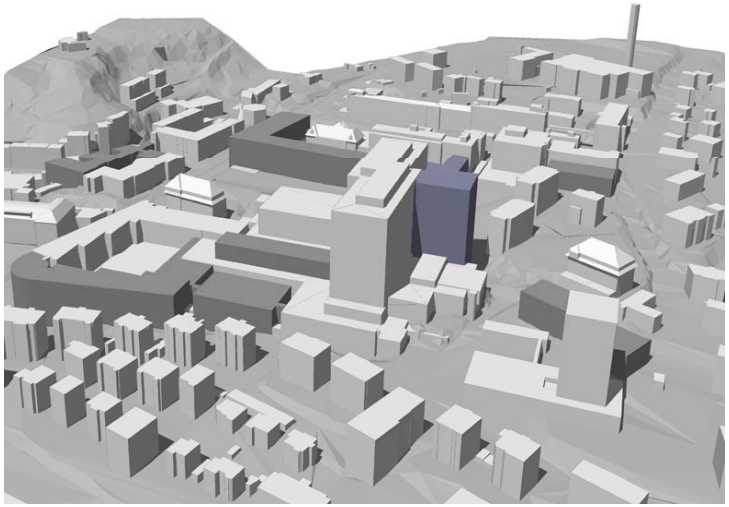

Projet

- Construction d'une annexe contiguë et connectée au BH de hauteur identique (rez-de chaussée + 12 étages, soit 45 mètres) avec une emprise au sol de 830 m2

Plan d’affectation cantonal (PAC 315)

Relations Ville de Lausanne et CHUV

M. le Municipal
O. Français

Plan d'affectation cantonal (PAC 315)

Conclusions

M. Le Conseiller d'Etat
Pierre-Yves Maillard

Merci de votre attention